

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 NOVEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués, sauf

MM. WAGNER, HAAS, SIBLER, qui étaient représentés respectivement par
MM. BRUCKER, VOGEL, ROTH.

MM. STEINER, HERRLE, Mme HITTLER, MM. SUSS, PREVOT, BABILON,
ZINCK, RICHERT, Mme GESANG, M. KLIPFEL, -excusés- M. AMRHEIN

DEL. N° 139/2002

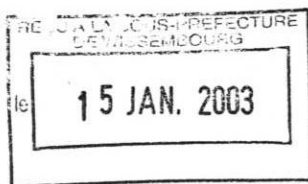
OBJET : PARTICIPATION AU TRANSPORT – ASSOCIATION AMELIE

- VU la demande de l'association Amélie de Langensoultzbach en date du 23 octobre 2002,
- VU l'avis du bureau en date du 12 novembre 2002,
- CONSIDERANT l'état des dépenses liés au ramassage des enfants dans le cadre des activités organisées par cette association,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ***l'attribution d'une subvention de 50 % des frais de ramassage intercommunal, soit 406 € pour les sorties organisées entre décembre 2001 et avril 2002.***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 04 décembre 2002
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. LOGEL'.